

ASSEMBLÉE NATIONALE

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

AMENDEMENT

N ° CD284

présenté par

M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Périgault, M. Vatin, M. Seitlinger, M. Dubois, Mme Corneloup,
Mme Anthoine, M. Bazin, M. Kamardine, M. Cinieri, M. Ray et Mme Petex-Levet

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.